

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1^{er} février 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**NOMINATION D'UNE
VOIE PUBLIQUE
MADELEINE ODRU**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS (jusqu'au point 1), Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Lisa YAHIAOUI (à partir du point 1), Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER par Simon BERNSTEIN, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Nancy AGUILERA TORRES par Richard LE PONTOIS.

ABSENTS : Frédérique SARRE, Vincent DURAND.

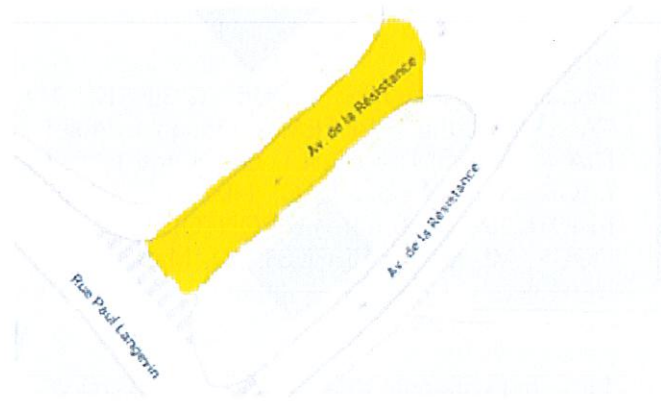
SECRETAIRE : Simon BERNSTEIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2023**OBJET : NOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE MADELEINE ODRU****LE CONSEIL,**
Sur proposition du Maire,**VU** le code général des collectivités territoriales,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les changements de dénomination de rues et de bâtiments.

La Ville souhaite rendre hommage à Madeleine Odru, née Dissoubray, résistante et militante communiste, emprisonnée puis déportées depuis le fort de Romainville.

VU l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE :****ARTICLE 1 :** Approuve la nomination de la portion de l'avenue de la Résistance décrite ci-dessous en avenue Madeleine Odru :**ARTICLE 2 :** Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures d'exécutions y afférents.

Pour copie conforme,

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstentions

Le Maire des Lilas

Lionel BÉNAROUS



Le secrétaire de Séance

Simon BERNSTEIN

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le :

08 FEV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230201-D4-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.